

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2018-2019

Entrée en vigueur : 05/10/2018
Validité : Permanente
Version : 2
Date : 05/10/2018



Date : **09-10 mars 2019**

Lieu :

Salles :

HORAIRES :

Samedi : 10h00 - 21h00

Dimanche : 08h30 - 18h00

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, **ils correspondent au lancement du premier match ou du dernier match des journées.**

Organisme receveur :

Comité d'organisation :

Responsable : Meunier Yannick - 06 08 62 58 03

Date limite d'inscription : 08 février 2019

Publication de la liste des qualifiés : 15 février 2019

ARTICLE 1 : Etendues du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce championnat entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : Catégories et conditions

Le Championnat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Jeunes est une compétition individuelle annuelle pour l'attribution des titres de champions et vice-champions de la ligue Nouvelle-Aquitaine dans les catégories d'âge benjamins, minimes, cadets et juniors.

Seuls les tableaux ouverts pendant la compétition délivreront un titre. Tous les joueurs autorisés à jouer dans une catégorie d'âge ouverte sur le championnat peuvent participer au championnat.

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les poussins pourront jouer en benjamins.

Les champions régionaux des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors seront qualifiés pour le championnat de France jeunes 2019.

ARTICLE 3 : Critères d'inscription

Tous les joueurs de nationalité Française régulièrement licenciés dans un club affilié à la ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton pourront prétendre participer à ce championnat. Les joueurs ne devront faire l'objet **d'aucune interdiction** à la date de la compétition.

ARTICLE 4 : Critères d'admission

Les tableaux de simples seront limités à 24 joueurs qui seront qualifiés selon les critères suivants :

- 12 joueurs issus des 12 comités départementaux :

Chaque comité départemental devra proposer un champion départemental et son vice-champion par catégorie.

- de 0 à 4 joueurs, désignés par l'ETR.
- Le nombre de joueurs nécessaire pour compléter le tableau en fonction du CPPH

En cas d'égalité de CPPH, la priorité se fera en fonction de l'âge au bénéfice du plus jeune.

Les tableaux de doubles seront limités à 12 paires, sont qualifiés selon les critères suivants :

- de 0 à 4 paires, au maximum, désignées par l'ETR
- Le nombre de paires nécessaire pour compléter le tableau en fonction du CPPH.

En cas d'égalité de CPPH, la priorité se fera en fonction de l'âge au bénéfice [de la plus petite somme des âges des paires](#).

ARTICLE 5 : Règles

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu éditées par la FFBaD et le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD est exigée. [Une nouvelle version \(datée du 01/09/2018\) est disponible sur le site fédéral. Le règlement sera affiché dans la salle.](#)

Les joueurs auront 3 minutes maximum à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.

Si le volant touche le plafond (si celui-ci est inférieur à 9 m) ou une structure attenante :

- À l'engagement, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute.
- Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

ARTICLE 6 : Tableaux

Les tableaux de simples seront organisés, de préférence, en poules de 3 avec 2 sortants par poules. Les phases finales se joueront en élimination directe.

Les tableaux de doubles seront organisés, de préférence, en poule de 3 avec 1 sortant par poules. Les phases finales se joueront en élimination directe.

Date limite d'inscription et [date de prise en compte du CPPH pour la liste des qualifiés et remplaçants : 08 février 2019](#)
[Parution de la liste des sélectionnés : 15 février 2019](#)

Les têtes de séries seront désignées en fonction du C.P.P.H. 14 jours avant la compétition, soit le [22 février 2019](#).

[Les autres joueurs ou équipes seront repartis aléatoirement dans les poules, la répartition se fera par le logiciel bad-plus. Dans la mesure du possible, la provenance des joueurs sera prise en compte.](#)

La gestion des tableaux est à la charge de la commission régionale jeunes.

ARTICLE 7 : Déroulement de la compétition

Le championnat se déroulera sur 2 jours. Dans la mesure du possible tous les tableaux de mixtes se joueront le samedi et les doubles le dimanche. Les simples auront lieu sur les deux jours.

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre.

En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs accompagnés de deux coaches au plus.

ARTICLE 8 : Arbitrage

Dans la mesure du possible, des arbitres seront présents sur la compétition pour arbitrer les matches, ils seront désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Les arbitres désignés percevront le montant de leur vacation et seront remboursés de leurs frais de déplacement et restauration suivant le tarif en vigueur défini par la CLOT. Ces frais sont à la charge de la ligue.

Un joueur pourra être appelé à arbitrer ou scorer des matches, dans ce cas, ses frais resteront à sa charge.

[La CLOT se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques sur la compétition.](#)

ARTICLE 9 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le juge-arbitre imposera le volant officiel du championnat.

Le volant officiel sera le [Yonex AS 30](#).

Les volants autorisés devront avoir le classement [fédéral "standard"](#) au minimum ([la liste est disponible sur le site fédéral](#)).

ARTICLE 10 : Récompenses

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

ARTICLE 11 : Inscriptions

Les clubs et comités départementaux recevront un formulaire d'inscription à retourner au responsable de la compétition.

En parallèle, les comités départementaux doivent faire parvenir la liste des joueurs au plus tard le **08 février 2019** au responsable de la compétition.

Les joueurs pourront être inscrits sur trois tableaux.

Les joueurs ne pourront pas s'inscrire dans 2 catégories différentes.

Le montant des droits d'engagement a été fixé à : 12 euros pour 1 tableau, 14 euros pour 2 tableaux et 15 euros pour 3 tableaux.

Afin de favoriser la pratique féminine, la ligue remboursera 50% du montant des inscriptions féminines.

Les droits d'inscription des joueurs du club receveur sont gratuits.

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES **PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE** : Yannick.meunier@lnaqbad.fr

Le règlement des inscriptions devra se faire suite à l'annonce des sélectionnés ou sur la compétition à l'ordre de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

Antenne de Limoges,

Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton

142 Avenue Emile Labussière

87100 Limoges.

